

Arrêté de création et de nomination de la commission d'affectation pour le recrutement d'un professeur agrégé pour le poste n° 4855 « histoire et informatique »

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,5° ;
Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, notamment son article 5 ;
Vu la note de service n° MENH2511655N du 13 juin 2025 parue au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (BOESR) n° 28 du 10 juillet 2025 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2025-12-01/02 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 portant approbation de la campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentée sur le poste n° 4855 « histoire et informatique », de l'école d'histoire de la Sorbonne est mise en place au titre du recrutement 2026 des enseignants du second degré affectés dans le supérieur, pour une prise de fonctions le 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Sont nommés membres de la commission d'affectation pour le poste désigné ci-dessus :

Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Monsieur	DUMONT	Léo	CERTIFIE	H1000 - histoire - géographie
Monsieur	GUICHARROUSSE	Romain	MCF	21 - histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
Monsieur	LAMASSÉ	Stéphane	MCF	21 - histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
Madame	ROSSI	Lucia	MCF	21 - histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

Article 3

Est nommé président de la commission créée pour le poste désigné ci-dessus :

- Monsieur Stéphane LAMASSÉ, président ;

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours comme suit :

- *soit d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la décision, auprès de la Présidente de l'université ;*
- *soit d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, devant le tribunal administratif de Paris, situé 7, rue de Jouy, 75004 Paris.*